

Compte-rendu du conseil d’école n°3 **Mardi 11 juin 2019 à Plassay**

La séance débute à 18h30.

Président du conseil des écoles : Monsieur LELOUP Alexis

Secrétaire de séance : Madame THOMAS Sophie

Présents :

Enseignants : Monsieur LEYRIS (directeur de l’école de Plassay), Madame DUMONT (directrice de l’école de Saint Sulpice d’Arnoult), Monsieur LELOUP (directeur de l’école de Les Essards), Mesdames THOMAS, DANIEL, SAULIERES, PAIN et Monsieur BICHON (adjoints sur le RPI).

Représentants des communes : Monsieur BACHEREAU (maire de Plassay, Président du SIVOS), Madame SIGNAT (maire de Saint Sulpice d’Arnoult), Madame VINET (conseillère municipale à Plassay), Monsieur POCH (adjoint au maire de Saint Sulpice d’Arnoult), Madame KLEIN (conseillère municipale à Les Essards)

Représentants des parents d’élèves : Mesdames BERGE, BERTRAND, DRILHON, FEDY, FENECK, FRAGNEAU, FRANCOIS, LARRERE et ROBIN.

Absents excusés :

Madame CARRE (Inspectrice de l’Education Nationale).

Monsieur VIDAL (Maire de Les Essards)

Madame FELIX (Conseillère municipale de Les Essards chargée des affaires scolaires, déléguée du SIVOS)

Madame LESAGE (DDEN)

Madame GONZALEZ (Adjointe sur le RPI)

Mesdames DAUTRICHE, LAINEY, PIGNON (Représentante de parents d’élèves)

1) Prévisions des effectifs pour la rentrée 2019 ;

PS : 30 ; MS : 22 ; GS : 30 ; CP : 25 ; CE1 : 25 ; CE2 : 30 ; CM1 : 26 ; CM2 : 33

Soit un total de 221 élèves pour tout le RPI.

Actuellement 26 PS sont inscrits.

2) Sécurité : exercices incendie et PPMS ;

École de Plassay :

Un exercice PPMS « Risque Majeur » sera effectué d’ici la fin de l’année scolaire.

École de Saint Sulpice d’Arnoult :

- Une alerte incendie a été déclenchée le 15 mars 2019 dans le bâtiment des CP. Les élèves n’ont pas réagi immédiatement, ce qui est un point à travailler. Evacuation en 2 minutes 7sec. Les autres classes n’ont pas réagi car d’un bâtiment à l’autre le signal n’est pas audible.

- Le 20 mai 2019, un PPMS « risque séisme » a été effectué : sortie dans le calme et regroupement sur le parking de l'école.
- Le 7 juin 2019, un PPMS « risque majeur tempête » a eu lieu dans le calme. Les CE1 et CE2 se regroupent dans le hall et les CP dans un coin de leur classe, loin des fenêtres.

École des Essards :

- Un exercice PPMS « risque séisme » a été effectué le mardi 28 mai 2019 à 14h45. Les élèves étaient prévenus de l'exercice dans la journée. Tous les enseignants et le personnel AVS étaient présents, chaque enseignant était dans sa classe. Le signal a été donné par M. LELOUP.

Bilan de cet exercice :

- Mise en protection sous les tables pendant 30 s
- Evacuation des élèves et personnels dans le calme, pas de bousculade, en 1min 45 s
- Rassemblement devant le grand portail

Ce qui reste à améliorer : se mettre à l'abri là où on se trouve

- Il reste un exercice PPMS à faire : déplacement vers le lieu de mise en sécurité.

3) Projet d'école, projets éducatifs et sorties ;

3.1 : Projet d'école

- Le projet d'école commun au RPI est valable 3 ans. Un bilan est en cours afin de vérifier les indicateurs retenus pour chacune des actions.
- Inscriptions et accueil des futurs PS à la rentrée : chaque famille est reçue individuellement lors de l'admission à l'école (en mai / juin). Le directeur fait visiter l'école à l'enfant et à sa famille et répond aux éventuelles questions.

Les parents choisissent la date de la rentrée pour leur enfant : rentrée échelonnée, le lundi 2 septembre 2019 ou le mardi 3 septembre 2019.

Mme FRAGNEAU demande si une matinée d'accueil pour les futurs PS sera organisée.

M. LEYRIS répond qu'il a été contacté par le RAM avec cette demande et a expliqué qu'il est difficile d'accueillir des futurs PS pour plusieurs raisons : les effectifs cette année sont chargés dans les classes et il est prévu 30 nouveaux PS à la rentrée, ce qui est conséquent ; étant donné que les classes pour l'année prochaine ne sont pas formées, quel enseignant accueillerait ces enfants ? et pourquoi accueillir uniquement les enfants qui fréquentent le RAM et pas les autres ?

M. LEYRIS explique qu'il passe en moyenne 30 min avec chaque famille lors de l'admission à l'école et que les enfants et leurs parents peuvent vraiment voir les différents espaces de l'école.

3.2 : Projets éducatifs et sorties

École de Plassay :

- En collaboration avec les écoles de Port d'Envaux et de Saint Georges des Coteaux, pendant la semaine de la maternelle, le mardi 9 avril 2019, les élèves de PS/MS de M. LEYRIS ont participé à une 2^e rencontre sportive sur le thème de l'athlétisme.

M. LEYRIS remercie les parents pour leur implication ; beaucoup de parents étaient là, ce qui a facilité la gestion des ateliers.

- Lors de la semaine de la maternelle qui a eu lieu du 8 au 12 avril 2019, les parents ont pu assister à une séance de chorale, voir une exposition d'arts plastiques sur des fils tendus dans le hall de l'école et participer à l'accueil le matin à des jeux utilisés en classe (jeux mathématiques, de langage, ateliers autonomes...)

- Les 3 classes de l'école ont continué le projet sur la découverte de la nature aux différentes saisons : les élèves ont observé la forêt au printemps.
- Les 3 classes de l'école ont participé à l'opération « Goût de France » du 21 au 24 mars 2019, le matin pendant le temps d'accueil.
- La classe de PS/MS de M. LEYRIS a semé des graines de radis, capucines et œillets d'Inde et a pu observer les différences entre les graines ainsi que leurs évolutions Ils ont pu voir pousser les feuilles puis les radis et ont même pu les déguster.
- Le vendredi 7 juin 2019, les GS et les PS/MS de la classe de Mme THOMAS ont du annuler leur sortie à l'île Madame à cause de la vigilance orange pour avis de tempête. Cette sortie ne sera pas reportée car une sortie comme celle-ci demande beaucoup de préparation en amont et notamment un encadrement avec des parents suffisant.
- Le lundi 17 juin 2019, la classe de PS/MS de M. LEYRIS ira à l'abbaye de Fontdouce participer à un jeu de piste « A la recherche des trésors de l'Abbaye » et fera également de l'accrobranche (3 parcours adaptés à cette tranche d'âge). Le coût de ces activités s'élève à 286 €. Pour réduire le montant du bus, une classe de l'école de Port d'Envaux se joindra à la classe. Ainsi le coût du bus sera divisé en 2 et reviendra à 155 € par école.
- Le lundi 24 juin 2019 après-midi, la classe de GS ira à l'école de Saint Sulpice d'Arnoult dans le cadre de la liaison GS / CP pour faire découvrir l'école aux GS futurs CP. Coût : 105 € (transport) financé pour moitié par les 2 écoles.
- Le vendredi 28 juin 2019, les enfants présenteront un spectacle à 19h à l'école maternelle. Ce spectacle sera suivi de la projection du film réalisé par la classe de Mme THOMAS ainsi que d'une exposition de décors et de productions d'arts plastiques des 3 classes de l'école. Pour terminer la soirée, les parents et les enfants sont conviés à un pique-nique dans le parc à côté de l'école. M. LEYRIS demande à la municipalité si elle a une sono à leur prêter et s'il est possible de réserver la salle des fêtes au cas où il ferait mauvais temps. M. BACHEREAU répond par l'affirmative pour la sono et va se renseigner pour la salle des fêtes pour savoir si elle n'est pas déjà louée.

École de Saint Sulpice d'Arnoult :

- Le 21 mars 2019, les CE2 ont participé au Kangourou des mathématiques. Le 22 mars 2019, les CP et les CE1 ont participé au Koala des mathématiques. Le 21 mai 2019 a eu lieu la remise des récompenses pour la participation des élèves et leurs résultats. Les CE2 sont classés selon un classement national. Les CP et CE1 sont classés dans un classement interne à l'école.
- Le 5 mars 2019, les 100 jours d'école ont été fêtés en faisant participer les 3 classes à des défis en mathématiques, français, arts et sport. Les enseignants remercient les parents qui ont pu les accompagner et sans qui cet après-midi n'aurait pas été possible. Un goûter financé par la coopérative scolaire a été offert en fin d'après-midi.
- Le 9 avril 2019, les CP et les CE1 des deux classes sont allés au musée des commerces d'autrefois à Rochefort. La sortie a entièrement été financée par l'Association des 3 écoles que nous remercions pour un montant de 454 € (bus et musée).
- Le 24 mai 2019, les CE2 se sont initiés au char à voile à la base nautique de St Georges de Didonne. Une participation de 5 € a été demandée aux parents. Le coût global de la sortie a été financé par la coopérative scolaire pour un total de 397 €.

- Le 28 mai 2019, les CE1-CE2 ont été reçus à la mairie par Mme Le Maire pour une visite et une série de questions-réponses. Les enfants ont ensuite proposé des petits textes qui seront tous insérés dans le bulletin municipal.
- Le 11, 13, 14 juin en matinée les CE1-CE2 sont reçus aux Lapidiales pour une initiation à la sculpture, au modelage et au dessin. Cette animation et le bus sont entièrement pris en charge par la CDC cœur de Saintonge.
- Le 21 juin 2019, les CE1-CE2 présenteront des danses et inviteront ensuite leurs parents à danser avec eux. A l'issue du spectacle, des boissons financées par la coopérative scolaire seront offertes.
- Le 24 juin 2019, les GS viendront visiter la classe de CP. Un petit goûter sera organisé entre les élèves en fin d'après-midi. Le bus sera financé conjointement entre les deux coopératives scolaires de Plassay et St Sulpice d'Arnoult. Mme DANIEL précise que la traditionnelle réunion de rentrée sera faite fin juin pour les futurs CP afin qu'ils aient toutes les informations nécessaires au plus tôt.
- Le 25 juin 2019, les CP présenteront à leurs parents les chants, poésies et pièces de théâtre qu'ils ont appris tout au long de l'année. Les gâteaux apportés par les familles seront partagés à ce moment-là. La coopérative scolaire financera les boissons.
- Le 27 juin 2019, les CE1-CE2 recevront la visite d'une intervenante de la LPO pour les sensibiliser sur la chauve-souris et son cycle de vie.
- Les enseignantes remercient l'Association « Les 3 écoles » pour l'achat d'une série de livres pour les CP.

École des Essards :

Une participation minimale de 1 € sera demandée aux parents pour toute sortie ou activité payante.

- Mardi 2 avril 2019, tous les élèves de CM2 sont allés avec Mme PAIN visiter le Futuroscope à Poitiers. Financement : bus = 638 €, entrées = 698,75 € (23,30 € par enfant, 8 € demandés aux parents). Bus financé par l'association les 3 écoles.
- Vendredi 5 avril 2019, tous les élèves ont bénéficié de l'intervention d'une animatrice Cyclad sur le lombricompost : sciences (pour faire suite à l'animation du vendredi 5 octobre 2018 sur la mise en place du tri sélectif dans les classes : projet citoyen).
- Mardi 30 avril, vendredi 3 mai, mardi 7 mai et vendredi 10 mai 2019, la classe de M LELOUP a pu faire du canoë kayak à Port d'Envaux. Financement : bus = 380 € (95 € par trajet), séances = 320 € (1060 € – 740 € subventions Conseil Départemental de Charente-Maritime, 15 € par enfant, 5 € demandés aux parents), utilisation salle des fêtes de Port d'Envaux = 15 € (SIVOS?). Une aide sera demandée à l'association les 3 écoles.
- Mardi 14 mai 2019, 12h45 à 14h30, tous les élèves de CM2 sont allés à Nieul-Lès-Saintes pour une activité vélo organisée par la CDC Cœur de Saintonge. Ils ont obtenu leur permis vélo avec une partie théorique et une partie pratique.
- Vendredi 24 mai 2019, tous les élèves n'ayant pas fait de char à voile (29 élèves) sont allés avec Mme SAULIERES faire du char à voile à Saint Georges de Didonne avec les CE2 de Saint Sulpice d'Arnoult. Du fait de la mauvaise météo, un seul groupe a pu faire l'activité. Impossibilité de faire autre séance. Financement : bus = École St Sulpice, entrées = 377 € (13 € par enfant, 5 € demandés aux parents). Une aide sera demandée à l'association les 3 écoles.

- Vendredi 24 mai 2019, les 40 autres élèves de Mme PAIN et M. LELOUP sont allés à Saint Porchaire au château de la Roche Courbon. Financement : bus = 90 €, entrées = 340 € (8,50 € par enfant, 4 € demandés aux parents). Une aide sera demandée à l'association les 3 écoles.
- Jeudi 6 Juin 2019, tous les élèves de CM2 sont allés à Saint Porchaire visiter le collège dans le cadre d'une liaison CM2 / 6^e. Financement : bus = ? (Coopérative scolaire, partagé avec une autre école).
- Mardi 18 juin 2019, tous les élèves iront visiter le Pôle Nature du Parc de l'Estuaire à Saint Georges de Didonne. Financement : bus = ?, entrées = 310,50 € (4,50 par enfant, 2 € demandés aux parents). Une aide sera demandée à l'association les 3 écoles.
- Le lundi 24 juin 2019, dans le cadre d'une liaison CM2 / 6^e, l'infirmière scolaire du collège de Saint Porchaire viendra animer une activité aux élèves de CM2 sur les gestes de 1ers secours.
- Mardi 2 Juillet 2019 matin, tous les élèves participeront aux Essards au CROSS de l'école. Les parents qui le souhaitent peuvent courir en même temps que les enfants.
- Jeudi 4 Juillet 2019 matin, tous les élèves de CM2 iront faire de l'accrobranche à l'Abbaye de Fontdouce. Financement : bus = ? payé par la mairie, entrées = 240 € (8 € par enfant, 2 € demandés aux parents). Le solde est payé par la coopérative scolaire.
- Projets de Mme SAULIERES :
 - Suite à la proposition dans l'école par les délégués de la classe de changer à la cantine les serviettes en papier par des serviettes en tissus, la mairie a mis en place un meuble à serviettes.
 - Installation d'un potager.

4) Visite médicale en GS et en CM2 ;

École de Plassay :

Un bilan de santé individuel a été effectué lundi 20 mai 2019 pour 6 élèves de GS à la demande de l'enseignante Mme GONZALEZ par le médecin scolaire de Royan avec une infirmière.

École des Essards :

Un bilan de santé individuel des CM2 a été effectué par l'infirmière scolaire du collège de Saint Porchaire, fin mai et début juin, dans le cadre liaison école – collège.

Les principaux soucis relevés sont l'obésité croissante, des problèmes dentaires, de vue, des vaccins non à jour et une hygiène corporelle laissant à désirer.

5) Travaux et investissements ;

École de Plassay :

Un nouveau photocopieur couleur a été installé et relié aux ordinateurs de l'école.

M. LEYRIS remercie la municipalité pour cet investissement.

École de Saint Sulpice d'Arnoult :

L'école remercie la commune pour le financement de 10 nouvelles tables pour la classe des CE1-CE2.

Dans les travaux à faire : la porte du bureau de direction est à débloquer.

Mme DUMONT demande également s'il est possible d'imprimer en couleur les livrets d'accueil pour les futurs CP. Mme SIGNAT donne son accord.

École des Essards :

- Ce qui a été fait et/ou réparé :
 - meuble à serviettes dans le réfectoire, cases nominatives
 - piste de saut en longueur demandée par le conseil des élèves
 - achat d'une armoire pour les ouvrages nouvellement acquis pour la bibliothèque d'école
- Ce qui est en cours : appel à des parents pour venir couvrir les livres de bibliothèque
- Ce qui est à faire : les travaux du préau

6) Questions diverses des représentants des parents d'élèves.

Plassay :

Plusieurs parents se sont plaints qu'une surveillante de Plassay a puni leur enfant de façon agressive et humiliante (tirages d'oreilles, isolement dans la cuisine, privations de goûter et / ou dessert). Êtes-vous au courant de ces faits ?

Est-ce que les personnels encadrant sont suffisamment nombreux et formés pour gérer autant d'enfants ?

Le conseil des écoles du RPI n'est pas le lieu où il faut poser cette question. Elle interroge directement la municipalité de Plassay étant donné qu'elle met en cause un personnel de la commune. En cas de soucis avec un personnel, les parents sont invités à contacter directement les maires concernés.

M. BACHEREAU tient à répondre à cette question afin de « dépassionner le débat » car celle-ci a donné lieu à de nombreuses rumeurs. Bien qu'il juge la question absolument légitime sur le fond, il émet des doutes sur la forme.

Il ajoute que le contexte a changé : depuis quelques années le comportement de certains enfants et certains parents a évolué. Il précise que le personnel Communal n'est pas là pour faire l'éducation des enfants. Cependant il assure que les différents intervenants de la Commune et du SIVOS doivent avoir une attitude responsable et professionnelle.

Afin que chacun prenne conscience des termes employés dans la question des parents d'élèves, il donne la définition précise des mots "agressive" et "humiliante". Il insiste sur le fait que les mots ont un sens et qu'il faut être vigilant quant à leur utilisation.

Bien qu'il les juge abusifs dans le cas présent, M. BACHEREAU assure qu'il ne tolérera aucune agressivité envers les enfants et que, quelles que soient les relations qu'il peut avoir avec les employés Municipaux, il prendra immédiatement les mesures adéquates si nécessaire.

Il demande également aux parents d'élèves de signaler sans délai tout problème dont ils pourraient être au courant. Il trouve inadmissible qu'un sujet survenu soi-disant au mois de novembre soit signalé au mois de mai, soit 6 mois plus tard.

M. BACHEREAU explique que suite à la question des parents d'élèves, il a organisé une réunion de service avec toutes les personnes travaillant à la garderie et à la cantine pour avoir des précisions en rapport avec la question posée.

Il demande combien de parents se sont plaints.

Très étonné devant l'absence de réponse, il précise être informé de deux cas.

M. BACHEREAU souhaite commencer par évoquer les prétendues Privations de goûter et/ou de dessert :

Il affirme qu'aucun enfant n'est privé, ni de l'un, ni de l'autre.

Au pire, les enfants sont parfois menacés de ne pas avoir le dessert tant qu'ils sont dissipés, mais jamais la menace ne se transforme en punition.

Un enfant s'est plaint à ses parents de ne pas avoir de dessert ; en fait il s'est plaint de ne pas avoir eu une deuxième fois de dessert, comme cela arrive parfois, quand il en reste.

Il explique que suite aux anniversaires qui peuvent avoir lieu l'après-midi (gâteau, etc.), si les enfants ne veulent pas goûter, le personnel de la garderie ne les force pas, mais en aucun cas les enfants ne sont privés de goûter.

Concernant les autres faits, M. BACHEREAU dit avoir rencontré 2 parents d'élèves :

— Tirage d'oreille :

La personne citée dans la question s'en est expliquée avec la maman. Régulièrement, le soir, l'enfant concerné avait pris l'habitude de taper l'un de ses camarades. Un soir, pour l'arrêter, la personne de la garderie a attrapé l'enfant par l'oreille. M BACHEREAU assure que le geste était plutôt symbolique et qu'il ne s'agissait pas d'agressivité ; l'employée de la garderie s'est engagée à ne plus recommencer.

Madame DRILHON intervient en disant que tout le monde n'a pas le même degré de tolérance et que ce qui peut être insignifiant pour certains peut ne pas l'être pour d'autres.

— Isolement dans la cuisine

La maman de l'enfant qui aurait été isolé dans la cuisine a été rencontrée par M BACHEREAU et la personne citée. En fait, il lui a été dit par un adulte que son fils avait été placé sous l'évier dans la cuisine.

M. BACHEREAU avait entendu cette version avant le conseil d'école. Il a interrogé toutes les employées de la cantine. Elles ont démenti cette version des faits et affirmé que l'enfant a été placé dans l'entrée de la cuisine et non sous un meuble, bien évidemment.

Outré par ces accusations injustifiées, M. BACHEREAU rappelle que ces faits se seraient déroulés au mois de novembre. Il estime que la personne qui aurait vu un acte d'une telle gravité, du moins tel qu'elle l'a relaté, en laissant faire, serait également complice et coupable. Il ajoute de plus ne pas comprendre pourquoi elle a attendu le mois de mai pour en parler à la maman et à la Mairie, soit 6 mois après. Si les faits étaient avérés, cette personne n'aurait donc pas pris conscience de l'urgence de la situation ?

M. BACHEREAU affirme qu'il n'y a ni agressivité ni humiliation de la part du personnel Communal et ajoute que l'on ne peut pas accuser sans preuve.

Il dit que 580 enfants ont fréquenté l'école maternelle depuis 2010.

La personne citée dans la question est entrée au service de la Commune en 2003, les autres salariées en 1992, 2008 et 2014.

2 voire 3, c'est le nombre de parents qui se sont plaints depuis 9 ans.

Il explique que parfois, les employées sont obligées d'installer les enfants perturbateurs seuls à une table et sont contraints de parler fort, même de crier pour se faire entendre, mais aussi pour se faire écouter afin d'éviter des drames.

M. BACHEREAU donne quelques exemples de ce qui se passe à la cantine :

Les perturbations sont le fait d'une dizaine d'enfants, qui parfois entraînent d'autres.

Fourchettes piquées dans la main, dans la tête, bagarres de fourchettes, verre d'eau renversé sur la tête, nourriture dans la bouche (petits pois ou riz) que l'on crache, jet de nourriture par terre, Imitation de jeux violents : pistolets, bagarres...

Certains enfants ne disent pas bonjour, ni merci, hurlent, crient parce que le service n'est pas assez rapide...

Il cite également quelques réflexions peu élogieuses de certains parents qui viennent chercher leurs enfants le soir.

Il rappelle ce qui est inscrit dans le règlement intérieur et distribué aux parents en début d'année scolaire

" Le personnel Communal fait le maximum pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions. Il mérite d'être respecté ! »

M. BACHEREAU assure cependant que le personnel d'accueil doit avoir le comportement adéquat face à ces situations et estime que des choses peuvent être améliorées :

Lors de la réunion de service, M. BACHEREAU a rappelé les règles :

Pas de contact physique avec les enfants, aucune privation de dessert ni de goûter.

Les enfants qui ont un comportement anormal continueront à être installés à une table, éventuellement seuls. Si nécessaire, ils seront isolés dans le réfectoire le temps de se calmer, quitte à ce qu'ils soient un peu décalés dans leur repas.

Toutefois, M. BACHEREAU pose une question : si deux enfants se tapent dessus, doit-on les laisser faire ? Pour certains parents il ne faut pas crier non plus. Si les enfants se blessent, il pense que la faute sera rejetée sur le personnel.

Alors peut-on les tirer par l'épaule pour les séparer ? (Mais c'est un contact physique). Si un enfant se débat et déchire son vêtement, de quoi le personnel sera-t-il accusé ?

Personne n'a de réponse ni de solution face à cette situation. Mais il faut en trouver car, comme le dit Mme DANIEL, il y a de plus en plus d'enfants violents et de plus en plus jeunes.

M. BACHEREAU présente le plan d'action décidé :

Un cahier sera mis en place à la rentrée ; le personnel de la cantine et la garderie devra remplir ce cahier à chaque incivilité d'un enfant.

Les parents seront informés et auront à signer ce cahier après avoir pris connaissance des faits dans les cas les plus graves ou répétitifs.

Concernant les enfants violents, les parents seront avertis également à titre personnel, oralement et par écrit.

Si des enfants avaient de manière récurrente un comportement anormalement violent, M. BACHEREAU proposerait de rencontrer les parents et pourrait se réserver la possibilité de saisir les services sociaux.

M. BACHEREAU invite les parents ou délégués des parents d'élèves à visiter la cantine pendant le service s'ils le souhaitent, pour se rendre compte de ce qu'il s'y passe.

M. LELOUP demande s'il envisage d'exclure des enfants de la cantine.

M. BACHEREAU répond que ce n'est pas la solution.

Il conclut en expliquant que le personnel est suffisamment nombreux et annonce qu'une formation va être dispensée pour tous les intervenants à la rentrée de septembre 2019.

Celle-ci concerne la gestion des comportements agressifs des enfants en structures collectives et/ou d'accueil.

Elle se fera en 2 fois 2 jours.

Objectifs du premier temps :

Comprendre les différentes étapes (repères) du développement psychomoteur chez l'enfant

Citer les signes « d'alerte » à prendre en compte

Connaître la fonction de la colère et des comportements « violents » chez l'enfant.

Citer la fonction de chaque émotion de base (peur, colère tristesse, joie) chez l'enfant

Citer les étapes d'une « gestion émotionnelle » adaptée

Savoir mettre en œuvre une « stratégie » positive adaptée, face à ces comportements chez les jeunes enfants.

Objectifs du deuxième temps :

- Réaliser une analyse des pratiques en intersession
- Identifier les bonnes attitudes et pratiques mises en œuvre en intersession
- Lister les axes de progrès
- Réajuster et compléter les apports théoriques si besoin
- Réaliser un guide de bonnes pratiques et conduites à tenir
- Développer ses propres capacités à gérer ses émotions, se détendre en situation de stress.

Saint Sulpice d'Arnoult : (questions pouvant être communes aux 3 écoles)

Pourquoi l'avis des parents concernant le redoublement (redoublement demandé par les parents) n'est-il pas pris en compte ?

Le maintien d'un élève dans un niveau d'enseignement doit suivre une procédure précise et un calendrier précis :

- Proposition de passage ou de maintien par le conseil des maîtres.
- Acceptation ou refus des parents.
- Décision de passage ou de maintien par le conseil des maîtres.
- Acceptation ou refus des parents.
- En cas de désaccord, les parents peuvent saisir la commission d'appel.

A propos de l'élève concerné, la décision des parents a été prise en compte par le conseil des maîtres et celle-ci a été transmise à l'IEN pour la commission d'appel. Un maintien est accepté une seule fois par cycle.

Les parents ont toujours le dernier mot.

Il y a eu grève le mois dernier. Y avait-il rapport avec la loi Blanquer ? Quel est le positionnement des enseignants sur cette loi et comment l'expliquer aux parents ?

Les enseignants, en tant que fonctionnaires d'État, sont soumis aux devoirs de réserve et de neutralité.

Le projet de loi pour une École de la confiance, présenté par M. BLANQUER, est expliqué sur le site officiel : www.education.gouv.fr.

Les parents d'élèves remercient les élus et les professeur(e)s des écoles pour leur investissement dans la vie de nos enfants et leur professionnalisme durant cette année scolaire.

La séance est levée à 20h35

Les secrétaires de séance : Le président de séance :

M. LEYRIS et Mme THOMAS M. LELOUP

*Aidés de M. BACHEREAU pour la rédaction
de la question 1 des représentants de
parents d'élèves*

